des étiquettes lisibles, contenant les noms scientifiques et vulgaires sur des lignes séparées, et au dessous l'indication de la dose.

Nous regrettons que les pharmaciens n'aient pas cru devoir incorporer dans leur projet de loi quelques mesures de ce genre. Ils se retranchent, nous le savons, sur la difficulté de les faire observer et sur les entraves qu'elles apporteraient à leur commerce. Ces raisons sont insuffisantes et futiles. La preuve que l'observation de mesures semblables n'est pas impossible, c'est que depuis près d'un siècle, les pharmaciens français s'y conforment. Nous n'exigerions pas même l'inspection des pharmacies pour voir si les clauses de la loi seraient gardées. L'adoption seule de règlements suffirait, car la crainte de voir survenir un accident serait suffisante pour en assurer l'observation, car, dans un cas semblable, le pharmacien n'aurait plus à attendre la clémence de la loi.

Dans l'intérêt du public, les pharmaciens doivent d'ailleurs supporter les inconvénients et les embarras que ces mesures peuvent leur créer. Ils demandent par ce nouveau projet de loi d'importants *privilèges* mais ces privilèges doivent être accompagnés de *devoirs* correspondants. A nos législateurs ne pas accorder les uns sans exiger les autres.

——:o:——

MESURES SANITAIRES.

Byron l'a dit, l'homme endure toutes espèces de maux pourvu que sa bourse n'en souffre pas. En voici une nouvelle preuve. Depuis plusieurs années, l'état sanitaire de cette ville est déplorable, et malgré les suggestions des hygiénistes, les nombreux écrits publiés dans les journaux, même les assemblées publiques, aucun plan suivi d'amélioration n'a été poursuivi. Des idées vagues sur les réformes à accomplir, des tentatives avortées, l'accomplissement de demi-mesures ne remédiant à rien, voilà le bilan des efforts accomplis pour améliorer l'état sanitaire de la ville. Il faut le dire aussi, jusqu'à présent les citoyens, en général, n'ont pris qu'un intérêt relatif à tout ce qui touche la santé publique, la fièvre de spéculation ne paraissant leur laisser aucun instant pour s'occuper de ce sujet vital.

Mais voici que les villes des Provinces maritimes, alarmées des rapports de l'état sanitaire de Montréal, parlent de mettre nos marchandises en quarantaine et menacent d'aller faire leurs achats ailleurs, le haut commerce s'émeut et envoie une députation au Conseil-de-Ville pour lui représenter la nécessité d'améliorer l'état de choses actuel.

La Chambre de Commerce voudrait surtout l'amélioration du système des égoûts, la mise en pratique de mesures propres à faire disparaitre la petite vérole, entre autres la vaccination, et l'octroi de